

## CONSIGNES CONCERNANT LES VISITES DANS LES INSTALLATIONS DU CISSS DE LA CÔTE-NORD ET RAPPEL CONCERNANT LES CLSC

**Baie-Comeau, le 15 mars 2022** – À la suite des récents assouplissements aux mesures sanitaires, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord désire informer la population concernant les consignes pour les visites dans ses installations. Rappelons que depuis le 12 mars, le passeport vaccinal n'est plus exigé.

### Centres hospitaliers

Dans les hôpitaux, deux personnes à la fois peuvent se rendre auprès d'un patient (excluant les proches aidants) aux heures de visites habituelles selon les informations disponibles sur place ou sur le [site Web](#) du CISSS de la Côte-Nord. Toutefois, lors d'une écloison (COVID-19 ou autre agent pathogène) sur une unité, des restrictions peuvent être instaurées afin d'éviter la propagation chez les usagers, le personnel et la population.

Les personnes proches aidantes ne sont pas assujetties aux mêmes consignes puisque leur présence est souhaitée et encouragée tout au long du séjour du patient, à moins que la situation épidémiologique n'évolue et que de nouvelles mesures ne soient mises en place.

Dans tous les cas, les visiteurs doivent :

- Laver leurs mains à l'entrée et à la sortie de l'installation ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de la chambre.
- Porter un masque de procédure en tout temps (couvre-visage interdit).
- Garder une distance physique de 2 mètres.

Tout proche aidant, visiteur et bénévole avec des symptômes associés à la COVID-19, en attente d'un résultat de test ou atteint de la COVID-19 n'est pas admis dans nos installations. De plus, toute personne présentant des signes de toux, de fièvre, de vomissement ou de diarrhée ne devrait pas se présenter comme visiteur. Dans certaines situations, une autorisation de visite à des fins humanitaires peut être possible, notamment pour l'accompagnement d'un enfant, d'une femme enceinte, d'une personne en situation critique ou en fin de vie.

### Consignes dans les milieux de vie

Dans les milieux de vie tels que les CHSLD, les ressources intermédiaires et les résidences privées pour aînés (RPA), il est recommandé de limiter les visites à un maximum de 10 personnes (personnes proches aidantes ou visiteurs). Les personnes proches aidantes et les visiteurs doivent :

- Respecter rigoureusement les consignes sanitaires de base dans le milieu de vie.
- Porter, dès leur arrivée dans le milieu de vie, un masque de procédure selon les directives en vigueur.
- Respecter la distanciation physique recommandée en tout temps.

Une même personne peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée. Tout proche aidant ou visiteur ayant des symptômes associés à la COVID-19, en attente d'un résultat de test COVID-19, atteint de la COVID-19 ou qui doit s'isoler ne pourra être admis. Advenant une écloison dans un milieu de vie, les consignes seront différentes.

### Consultation dans les CLSC

Nous tenons à rappeler à la population desservie par des CLSC (dispensaires) en Minganie, en Basse-Côte-Nord et à Schefferville qu'il est toujours nécessaire d'appeler avant de se présenter, et ce, jusqu'à avis contraire.

Pour plus d'information au sujet de la COVID-19, visitez le [quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

- 30 -

Source : Pascal Paradis  
Conseiller en communication  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord  
418 589-9845, poste 252268